

## Unilever France

### Gagner avec Knorr Halal

Règlement officiel du tirage au sort (« Règlement officiel »)

#### LES CONDITIONS DU TIRAGE AU SORT :

L'acceptation de ces conditions générales (« **Conditions générales** ») est une condition de participation. La participation indique votre acceptation inconditionnelle de ces conditions générales. Le tirage au sort est « Gagnez avec Knorr Halal » (le « **tirage au sort** »).

**APPAREIL MOBILE** : Si vous choisissez d'accéder au Tirage au sort via votre appareil mobile sans fil, des tarifs de données peuvent s'appliquer conformément aux conditions générales de votre contrat de service avec votre opérateur de téléphonie mobile. D'autres frais peuvent s'appliquer (tels que les frais normaux de temps d'antenne et de transporteur ainsi que les frais d'accès à l'internet sans fil) et peuvent apparaître sur votre facture de téléphone portable ou être déduits du solde de votre compte prépayé. Les plans tarifaires des opérateurs de téléphonie mobile peuvent varier et vous devez contacter votre opérateur de téléphonie mobile pour obtenir plus d'informations sur les plans tarifaires de messagerie et les frais liés à votre participation à ce tirage au sort. Le service de téléphonie mobile peut ne pas être disponible dans toutes les régions. Vérifiez les capacités de votre téléphone pour obtenir des instructions spécifiques. L'organisateur n'est pas responsable des frais éventuels.

#### PARTICIPANTS :

1. Le promoteur du tirage au sort est Unilever International, Unilever House, Springfield Drive, Leatherhead KT227GR (le « **Promoteur** »).

2. L'administrateur du Tirage au sort est WYNG, 360 Park Avenue S., 20th Floor, NY, NY 10010 (« **l'Administrateur** »)

3. Ce Tirage au sort est ouvert aux résidents de France (« **Pays participant** ») âgés de 18 ans ou plus au moment de la participation (le « **Participant** »), à l'exclusion des employés de l'Organisateur et de ses filiales et des membres de leur famille immédiate (conjoint, enfant, parent, frère ou sœur), des agences, des conseillers, des franchisés, des fournisseurs et de toute personne participant au Tirage au sort. Cela inclut tout syndicat ou groupe de personnes agissant de concert, toute personne participant par l'intermédiaire d'un agent ou utilisant les services de celui-ci, ou toute entité exerçant une activité de participation à des promotions de prix.

#### LA DURÉE DU TIRAGE AU SORT :

4. Ce Tirage au sort se déroulera du lundi 23 mars 2020 à 00h00 GMT au dimanche 19 avril 2020 à 23h59 GMT inclus (la « **Période du Tirage au sort** »). Il y a un (1) lot à gagner pendant chaque Période de Tirage au sort (quatre (4) lots au total). Le serveur informatique de l'administrateur est le dispositif officiel de chronométrage du Tirage au sort.

#### 5. COMMENT PARTICIPER :

Rendez-vous sur <http://cookwithknorr.fr/knorrhalalramadan/> pendant la Période de participation au Tirage au sort, cliquez sur le lien du Tirage au sort et remplissez tous les champs requis sur la page d'inscription, y compris l'acceptation du Règlement officiel et soumettez (« **Participation éligible** »).

5.1. L'inscription gagnante sera déterminée par un tirage au sort basé sur le calendrier ci-dessous parmi toutes les Inscriptions éligibles reçues pendant le

Tirage au sort concerné.

Numéro du tirage au sort	Les entrées sont acceptées à partir de 00:00 GMT	Les entrées ne sont plus acceptées après 23:59 GMT	Date prévue pour le tirage du prix	Nombre de prix à gagner
Tirage au sort n° 1	23 mars 2020	29 mars 2020	30 mars 2020	1
Tirage au sort n°2	23 mars 2020	5 avril 2020	6 avril 2020	1
Tirage au sort n°3	23 mars 2020	12 avril 2020	13 avril 2020	1
Tirage au sort n°4	23 mars 2020	19avril 2020	20 avril 2020	1

**Limite** : Vous pouvez participer une (1) fois par jour et par personne pendant la période du tirage au sort. Une fois qu'une inscription admissible est soumise, elle sera prise en compte pour tous les Tirages au sort restants (s'il en reste).

5.2 Toute inscription qui, selon le seul avis du promoteur, n'est pas conforme aux lignes directrices ou est jugée inappropriée pour la publication est inéligible.

5.3 Les participations incomplètes, illisibles, trompeuses ou déformées ne sont pas éligibles.

Notes de participation :

6. Les inscriptions faites au nom d'une autre personne ou d'autres entités, y compris, mais sans s'y limiter, les notifications d'inscription à des loteries/concours/tirages à prix commerciaux et/ou les services d'inscription, seront déclarées non valables et disqualifiées pour ce tirage au sort. Il est interdit de falsifier le processus de participation ou le fonctionnement du Tirage au sort et toute participation que l'Organisateur, à sa seule discrétion, considère comme ayant été soumise de cette manière sera annulée. Si un litige concernant l'identité de la personne qui a effectivement soumis une participation ne peut être résolu à la satisfaction de l'Organisateur, la participation concernée sera considérée comme non éligible.

6.1 Le Promoteur et l'Administrateur ne sont pas responsables des participations perdues, en retard, incomplètes, inexactes, volées, mal adressées, non livrées, retardées, brouillées ou endommagées ; ou pour la perte, l'interruption ou l'indisponibilité du réseau, du serveur, du fournisseur d'accès Internet (FAI), du site web ou d'autres connexions, la disponibilité ou l'accessibilité ou les mauvaises communications ou les transmissions par ordinateur, satellite, téléphone ou câble, les lignes, ou les défaillances techniques ou les transmissions brouillées, brouillées, retardées ou mal dirigées ou les dysfonctionnements, les pannes ou les difficultés du matériel informatique ou des logiciels, ou d'autres erreurs ou difficultés de toute nature, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, de réseau, typographiques, d'impression ou autres, liées ou en rapport avec le Tirage au sort, y compris, sans limitation, les erreurs ou difficultés pouvant survenir dans le cadre de l'administration du Tirage au sort, du traitement des inscriptions, de l'annonce du prix ou dans tout matériel lié au Tirage au sort. L'Organisateur et

L'Administrateur ne sont pas non plus responsables des informations incorrectes ou inexactes, qu'elles soient causées par les utilisateurs du site, la falsification, le piratage ou par tout équipement ou programme associé au Tirage au sort ou utilisé dans le cadre de celui-ci. L'Organisateur et l'Administrateur ne sont pas responsables des blessures ou des dommages subis par les Participants ou par l'ordinateur de toute autre personne en rapport avec ou résultant de la participation au présent Tirage au sort ou du téléchargement de matériel à partir du site ou de son utilisation. Les personnes qui falsifient ou abusent de tout aspect du Tirage au sort ou du site Internet ou qui enfreignent le présent Règlement officiel, tel que déterminé uniquement par l'Organisateur, seront disqualifiées et toutes les participations associées seront annulées. **ATTENTION : TOUTE TENTATIVE PAR UNE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU FONCTIONNEMENT LÉGITIME DE CE TIRAGE AU SORT CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES ET SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE PROMOTEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS À CETTE PERSONNE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

6.2 Si, pour une raison quelconque, le Tirage au sort ne peut se dérouler comme prévu en raison d'une infection par un virus informatique, d'un bogue, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause indépendante de la volonté de l'Organisateur, qui corrompt ou affecte l'administration ou le bon déroulement du Tirage au sort, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le processus de participation et/ou d'annuler, de résilier, de modifier ou de suspendre le Tirage au sort ou tout élément de celui-ci. En cas d'annulation, l'Organisateur attribuera le prix parmi toutes les participations admissibles et non suspectes reçues avant l'annulation par tirage au sort. L'utilisation de tout logiciel de lancement ou de participation automatique ou de tout autre moyen mécanique ou électronique permettant au participant de participer automatiquement et de manière répétée est interdite. Toute participation dont on aura découvert ou soupçonné qu'elle a été soumise de cette manière sera considérée comme « nulle » par l'Organisateur ou l'Administrateur. Aucune disposition des présentes Conditions générales n'exclut la responsabilité du Promoteur ou de l'Administrateur : (a) la mort ou les dommages corporels résultant de leur négligence ; (b) la fraude ou les fausses déclarations frauduleuses ; ou (c) toute responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la loi. Sous réserve de la phrase précédente, les Participants, en participant, acceptent que l'Organisateur et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de Tirage au sort respectives, ainsi que tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents respectifs, n'aient aucune responsabilité et soient tenus à l'écart de toute responsabilité par les Participants pour tout préjudice, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, y compris le décès, aux personnes ou aux biens résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, du mauvais usage ou de l'utilisation de tout prix ou de la participation au présent Tirage au sort.

## **7. LE TIRAGE AU SORT :**

Il y aura quatre (4) Tirages au sort pour attribuer un (1) prix dans chaque tirage au sort. Les chances de gagner dépendent du nombre d'Inscriptions éligibles reçues lors du Tirage au sort concerné.

7.1 La date des tirages au sort sera basée sur le calendrier indiqué à la règle n° 5.1 ci-dessus par l'administrateur dont les décisions seront juridiquement contraignantes à tous égards.

7.2 Chaque gagnant sera contacté par l'administrateur dans les trois (3) jours ouvrables suivant le tirage au sort concerné par téléphone et/ou par courrier électronique en utilisant les coordonnées fournies par le gagnant au moment de sa participation.

7.3 Dans le cas où :

7.4(a) un Gagnant n'a pas réclamé son prix dans les (7) jours suivant la première tentative de notification

7.5(b) un gagnant ne peut être contacté dans les (3) jours suivant la première tentative de notification ;

7.6(c) un gagnant a déjà reçu un prix ; ou

7.7(d) l'éligibilité d'un gagnant ne peut être vérifiée,

l'administrateur tirera un nouveau gagnant parmi les participations admissibles restantes du tirage au sort correspondant.

7.8(e) **LIMITE** : Un (1) lot de prix par personne ou par foyer.

8. L'Organisateur peut exiger une preuve de l'âge de chaque Gagnant conformément aux exigences énoncées dans la clause n°3 avant d'attribuer un Prix.

**PRIX :**

9. Il y a quatre (4) lots à gagner. Limite : un (1) prix par personne ou par adresse de ménage.

10. **Les prix sont les suivants :**

**10.1 Chaque gagnant recevra l'ensemble de prix suivant (chacun un "prix") :**

- Une (1) mijoteuse
- Paquet de cubes Knorr Halal Bouillon
- Un (1) tablier de marque

**Valeur totale approximative au détail de chaque lot de prix 96,82 £**

10.2 Toutes les dépenses et tous les frais de voyage accessoires qui ne sont pas expressément mentionnés dans la description du forfait ci-dessus, sont à la charge exclusive du gagnant.

10.3 Le gagnant ne recevra pas de différence entre la valeur réelle et la valeur approximative au détail. Les prix sont non transférables, non remboursables et aucune substitution ne sera effectuée, sauf dans les cas prévus dans le présent règlement, à la seule discrétion de l'Organisateur. Le gagnant est responsable de toutes les taxes et de tous les frais (le cas échéant).

10.4 Le prix ne sera attribué que si le gagnant se conforme pleinement au présent règlement officiel.

L'organisateur ou le représentant de l'organisateur se réserve le droit de refuser le lot au gagnant, sans autre compensation, si le gagnant se livre à un comportement antisportif ou perturbateur, ou dans l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.

## **LES DROITS DES PROMOTEURS :**

11. En cas de circonstances imprévues, l'organisateur se réserve le droit d'offrir un prix de remplacement de valeur égale ou supérieure si le prix désigné n'est plus disponible pour une raison quelconque.

11.1 Aucune alternative en espèces ne sera proposée et le prix n'est pas transférable. En acceptant le prix, chaque gagnant accepte de dégager l'Organisateur, l'Administrateur et ses filiales respectives de toute responsabilité et de toute réclamation découlant de l'attribution, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix. Lorsque la loi implique des garanties, qui ne peuvent être exclues, la responsabilité de l'Organisateur en cas de violation de ces garanties est limitée à la fourniture du prix (ou au paiement de ses coûts), lorsque cela est autorisé par la loi. Chaque gagnant assume l'entière responsabilité de tout préjudice ou dommage causé, ou prétendument causé, par la participation au présent tirage au sort ou par l'utilisation ou le remboursement de tout prix. L'Organisateur et l'Administrateur ne sont pas responsables des prix perdus ou endommagés.

11.2 Ni l'Organisateur ni ses agents ne sont responsables, en vertu ou en relation avec les présentes Conditions générales, le Tirage au sort ou l'utilisation ou le remboursement d'un Prix, de tout coût, dépense, perte ou dommage indirect, spécial ou consécutif, même si ce coût, cette dépense, cette perte ou ce dommage était raisonnablement prévisible ou aurait pu raisonnablement être envisagé par le participant et l'Organisateur ou ses agents et qu'il résulte d'une rupture de contrat, d'un délit, d'une négligence, d'une violation d'obligation légale ou autre.

11.3 Dans la seule mesure autorisée par le droit applicable, l'Organisateur se réserve le droit d'utiliser la voix, l'image, la photographie, le nom et la ressemblance de chaque gagnant (« Contenu ») à des fins publicitaires et dans le cadre de la publicité, du marketing ou du matériel promotionnel sans compensation ou contrepartie supplémentaire ni notification préalable au gagnant, et en participant au Tirage au sort, tous les participants y consentent. Pour éviter tout doute et sans limitation, les participants consentent donc à ce que l'Organisateur utilise le Contenu sur les sites web et les canaux de médias sociaux de l'Organisateur, ainsi que dans d'autres communications de l'Organisateur (tant internes qu'externes).

11.4 L'Organisateur se réserve le droit à tout moment de suspendre, modifier, annuler ou mettre fin au Tirage au sort, à sa seule discrétion, sans préavis et sans être tenu de verser une quelconque compensation aux participants. Toute modification des présentes Conditions générales sera publiée sur le site du Jeu-concours.

11.5 La décision de l'Organisateur est définitive et juridiquement contraignante dans toutes les situations, y compris celles qui ne sont pas couvertes ci-dessus, et aucune correspondance ne sera échangée. L'Organisateur se réserve le droit d'enquêter sur toute activité qu'il estime être de nature frauduleuse et de disqualifier tout participant qui, selon lui, mène une activité frauduleuse ou cherche à contourner les présentes Conditions générales.

11.6 Le promoteur décline toute responsabilité en cas de perte, d'endommagement, de corruption, d'incomplétude, de soumission incorrecte ou de retard dans les inscriptions, qu'ils soient dus à une erreur, une omission, une altération, une falsification, une suppression, un vol, une destruction, une interruption de transmission, une défaillance de communication ou autre. Dans la mesure où les lois applicables le permettent, la responsabilité de l'Organisateur dans le cadre ou en relation avec le Tirage au sort est limitée à la valeur promotionnelle du Prix.

## **GÉNÉRALITÉS :**

12. En participant au Tirage au sort, les participants seront réputés avoir accepté et être liés par les présentes Conditions générales qui seront interprétées conformément au droit français et soumises à la juridiction exclusive du tribunal compétent situé en France.

12.1 Pour connaître le nom des gagnants, envoyez une enveloppe affranchie à l'adresse suivante : "Win with Knorr Halal" Winners List, P.O. Box 2274, Framingham, MA 01703-2274 USA. Les demandes doivent être reçues avant le 19 mai 2020.

12.2 Toutes les données personnelles soumises dans le cadre du Tirage au sort seront stockées et traitées au nom de l'Organisateur en tant que responsable du traitement des données conformément aux lois applicables en matière de protection des données. Les participants acceptent que ces données puissent être utilisées pour administrer le Tirage au sort, pour contacter les gagnants du Tirage au sort et à toute autre fin indiquée dans les présentes Conditions générales. Les noms des gagnants seront fournis sur demande.

12.3 Aucune disposition des présentes Conditions générales n'exclut la responsabilité de l'Organisateur ou de l'Administrateur : (a) le décès ou les dommages corporels résultant de leur négligence ; (b) la fraude ou les fausses déclarations frauduleuses ; ou (c) toute responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la loi. Sous réserve de la phrase précédente, en participant, le Participant indemnise, décharge et accepte de dégager de toute responsabilité le Promoteur, l'Administrateur et leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences de publicité et de promotion respectives, ainsi que les fournisseurs de prix (collectivement les « Parties Déchargées ») et autres entités impliquées dans le développement/la production/l'administration du Tirage au sort, de toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de préjudice, les blessures, coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, les dommages matériels, les blessures corporelles (y compris la détresse émotionnelle) et/ou le décès, résultant de la participation au Tirage au sort, de toute activité liée au Tirage au sort et/ou de l'acceptation, de la réception, de la possession ou de l'utilisation/du détournement de tout Prix et pour toute réclamation ou cause d'action fondée sur des droits de propriété intellectuelle, des droits de publicité, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée et la livraison de marchandises.

#### **POLITIQUE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE :**

13. Contrôleur des données - Le Promoteur est le « Contrôleur des données » en ce qui concerne le traitement des données personnelles des participants au Tirage au sort. Veuillez noter que la présente politique de confidentialité reste sans préjudice du traitement des données personnelles des participants. Voir la politique de confidentialité et de cookies du responsable du traitement des données sur le site <https://www.unilevernotices.com/france/french/privacy-notice/notice.html>

<https://www.unilevernotices.com/france/french/cookie-notice/notice.html>

13.1 Finalités du traitement des données personnelles dans le cadre du présent tirage au sort - L'Organisateur collecte les données personnelles des participants exclusivement dans le but d'organiser la gestion du tirage au sort et de communiquer avec les participants et d'autres projets connexes gérés par l'Organisateur. Les données personnelles fournies par les participants ne seront utilisées que conformément à la présente politique de confidentialité. Comme le permet la législation en vigueur, en participant au Tirage au sort, les participants acceptent que leurs données soient utilisées pour les contacter dans le cadre du Tirage au sort et à des fins publicitaires comme indiqué ci-dessus.

13.2 Consentement - En fournissant des données personnelles au promoteur, les participants consentent à ce qu'elles soient utilisées conformément à la politique de confidentialité.

13.3 Conservation des données - L'Organisateur ne conservera pas les données personnelles relatives aux participants au Tirage au sort plus longtemps qu'il n'est nécessaire aux fins déterminées ci-dessus. Les données relatives aux participants seront conservées par l'Organisateur pendant une période raisonnable après la fin du Tirage au sort afin de l'aider à gérer le Tirage au sort de manière cohérente et à répondre à toute question relative au Tirage au sort.

13.3 Tiers - aux fins de l'organisation et de la gestion du Tirage au sort, les données personnelles collectées seront transférées à des tiers sélectionnés (par exemple, l'Administrateur). Ces tiers n'utiliseront pas vos données personnelles à d'autres fins que celles que l'Organisateur aura convenues avec eux. L'Organisateur demande à ces tiers de mettre en place des niveaux de protection adéquats afin de sauvegarder vos informations personnelles. À l'exception des cas prévus dans la présente politique de confidentialité, l'Organisateur ne divulguera aucune information permettant de vous identifier sans votre autorisation, sauf si l'Organisateur est légalement autorisé ou tenu de le faire (par exemple, si une procédure judiciaire ou la prévention de la fraude ou d'autres délits l'exigent) ou si l'Organisateur estime qu'une telle action est nécessaire pour protéger et/ou défendre nos droits, nos biens ou notre sécurité personnelle et ceux de nos utilisateurs/clients ou d'autres personnes.

13.4 Collecte d'informations non personnelles - le promoteur peut recueillir automatiquement des informations non personnelles vous concernant, telles que le type de navigateur internet que vous utilisez ou le site web à partir duquel vous avez établi un lien vers l'application ou le site web du promoteur. Le promoteur peut également regrouper les informations que vous avez soumises sur le site (par exemple, votre âge et la ville où vous vivez). Ces informations ne permettent pas de vous identifier et ne sont utilisées que pour aider l'Organisateur à fournir un service efficace aux fins du Tirage au sort.

13.5 Sécurité des données personnelles - L'Organisateur a mis en place une technologie et des politiques visant à protéger votre vie privée contre tout accès non autorisé et toute utilisation abusive et mettra à jour ces mesures à mesure que de nouvelles technologies seront disponibles, le cas échéant.

13.6 Politique de l'administrateur - pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter la politique de confidentialité de l'administrateur disponible à l'adresse suivante

<https://www.wyng.com/privacy-policy/>

#### **L'UTILISATION DES ENTRÉES PAR LE PROMOTEUR :**

14. L'acceptation du prix constitue l'accord et le consentement du gagnant pour que l'Organisateur et ses représentants utilisent le nom du gagnant, son image, sa photo, son avatar et/ou les informations relatives au prix (y compris, sans limitation, son lieu de résidence) dans le cadre de ce tirage au sort à des fins promotionnelles, publicitaires ou autres, de quelque manière que ce soit, dans le monde entier, sur tous les supports connus ou à venir, y compris Internet, sans limitation et sans autre paiement, notification, autorisation ou autre contrepartie, sauf si la loi l'interdit.

14.1 En participant au Tirage au sort, vous acceptez que si vous gagnez un Prix, l'Organisateur puisse fournir à l'Administrateur vos informations personnelles fournies via la page d'accueil du Tirage au sort afin que : l'Administrateur et son équipe de prix puissent vous contacter pour organiser la remise de votre Prix. L'Administrateur utilisera ces données uniquement pour sélectionner les Gagnants et pour communiquer avec les Gagnants potentiels (voir article 16).

#### **L'UTILISATION DES ENTRÉES PAR L'ADMINISTRATEUR :**

15. En participant au tirage au sort, vous acceptez que si vous gagnez un prix, l'administrateur traite vos données conformément à la politique de confidentialité de l'administrateur qui peut être consultée à l'adresse suivante

<https://www.wyng.com/privacy-policy/> sous la rubrique « Politique de confidentialité ».

16. Vos données personnelles seront stockées au Royaume-Uni ou transférées aux États-Unis. Conformément à la législation européenne relative à la collecte et au traitement des données, en tant que résident de l'UE, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de retrait de vos données personnelles. Vous avez également le droit de vous opposer à la collecte de données, dans certaines circonstances. Pour exercer ce droit, vous pouvez écrire à l'adresse suivante Unilever France (MODIFICATION DES DONNÉES MARCHANDE) Unilever International, Unilever House, Springfield Drive, Leatherhead KT227GR. Le responsable du traitement et le destinataire des données est le Promoteur.